



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.dgcis.gouv.fr](http://www.dgcis.gouv.fr)

Paris, le 15 octobre 2012

**Une nouvelle publication de la DGCIS :  
Evaluation du dispositif Jeunes entreprises innovantes**

La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) vient de publier **une étude sur l'évaluation du dispositif Jeunes entreprises innovantes**.

Le dispositif des « JEI » (Jeunes Entreprises Innovantes) est l'un des instruments de politique économique mis en place ces dernières années pour soutenir l'effort d'innovation des entreprises. A coté du crédit impôt recherche et de la politique des pôles de compétitivité, il vise à favoriser le développement d'un réseau de jeunes entreprises (PME) dynamiques et compétitives.

Depuis sa création, environ 4 500 entreprises ont bénéficié de près de 800 millions d'euros d'exonérations de charges sociales. Le dispositif a ainsi réduit de 13 % les dépenses de main-d'œuvre qualifiée des JEI, avec un fort impact en termes de création d'emplois liés à la R & D.

Le rapport est disponible sur le site de la DGCIS ([www.dgcis.fr/politique-et-enjeux/innovation/evaluation-jei](http://www.dgcis.fr/politique-et-enjeux/innovation/evaluation-jei))

Contact presse DGCIS – Murielle Pascal – 01 79 84 33 25